

# TABLEAU DES REQUIS

## Personnel de soutien

CORPS D'EMPLOI (description)	SCOLARITÉ REQUISE (plan de classification)	SPÉCIALISATION/ DIPLÔMES RECONNUS	ANNÉES D'EXPÉRIENCE	AUTRE(S) QUALIFICATION(S)
<b>Acheteur</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	6 ans	Avoir des connaissances approfondies en bureautique
<b>Agent de bureau classe II</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	Posséder des notions en bureautique
<b>Agent de bureau classe I</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	1 an	Avoir des connaissances en bureautique

<b>CORPS D'EMPLOI</b> <i>(description)</i>	<b>SCOLARITÉ REQUISE</b> <i>(plan de classification)</i>	<b>SPÉCIALISATION/ DIPLÔMES RECONNUS</b>	<b>ANNÉES D'EXPÉRIENCE</b>	<b>AUTRE(S) QUALIFICATION(S)</b>
<b>Agent de bureau classe principale</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	6 ans	Avoir des connaissances approfondies en bureautique
<b>Magasinier classe II</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-
<b>Magasinier classe I</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	2 ans	-
<b>Secrétaire</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en secrétariat ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en secrétariat ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	Avoir des connaissances en bureautique

CORPS D'EMPLOI (description)	SCOLARITÉ REQUISE (plan de classification)	SPÉCIALISATION/ DIPLÔMES RECONNUS	ANNÉES D'EXPÉRIENCE	AUTRE(S) QUALIFICATION(S)
<b>Secrétaire de gestion</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en secrétariat ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en secrétariat ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	4 ans	Avoir des connaissances en bureautique
<b>Secrétaire d'école et de centre</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en secrétariat ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en secrétariat ou être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	4 ans	Avoir des connaissances en bureautique
<b>Éducateur en service de garde</b>	Être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente	Être titulaire d'un diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente ou DEC en Techniques d'éducation à l'enfance et avoir une (1) année d'expérience pertinente (soit 1820 h). AEC en Techniques d'éducation à l'enfance ou en service de garde et avoir une (1) année d'expérience pertinente (soit 1820 h). Certificat en garde scolaire ou en milieu de garde et avoir une (1) année d'expérience pertinente (soit 1820 h). ou Diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire et avoir 3640 heures d'expérience pertinente et avoir le statut de salarié régulier. ou Diplôme de 5 <sup>e</sup> année du secondaire et avoir 3640 heures d'expérience pertinente et avoir et avoir le statut d'employé temporaire.	-	Être titulaire d'un document datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite : - soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures - soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent



CORPS D'EMPLOI (description)	SCOLARITÉ REQUISE (plan de classification)	SPÉCIALISATION/ DIPLÔMES RECONNUS	ANNÉES D'EXPÉRIENCE	AUTRE(S) QUALIFICATION(S)
<b>Éducateur en service de garde classe principale</b>	<p>Être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire et d'une attestation d'études collégiales en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir quatre (4) années d'expérience pertinente.</p> <p>ou</p> <p>Être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir cinq (5) années d'expérience pertinente</p>	<p>Être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire et d'une attestation d'études collégiales en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir quatre (4) années d'expérience pertinente.</p> <p>ou</p> <p>Être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir cinq (5) années d'expérience pertinente</p> <p>ou</p> <p>Diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire et avoir 10,920 heures d'expérience pertinente et avoir le statut de salarié régulier.</p> <p>ou</p> <p>Diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire et avoir 10,920 heures d'expérience pertinente et avoir le statut de salarié temporaire.</p>	-	<p>Être titulaire d'un document datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures</li> <li>- soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent</li> </ul>
<b>Préposé aux élèves handicapés</b>	<p>Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en assistance à la personne en établissement de santé ou un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente</p>	<p>Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en assistance à la personne en établissement de santé ou un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente</p>	-	<p>Une (1) année d'expérience pertinente ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines</p>
<b>Surveillant d'élèves (inclut les dîneurs)</b>	<p>Être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente</p>	<p>Être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente</p>	-	<p>Une (1) année d'expérience pertinente ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines</p>

CORPS D'EMPLOI (description)	SCOLARITÉ REQUISE (plan de classification)	SPÉCIALISATION/ DIPLÔMES RECONNUS	ANNÉES D'EXPÉRIENCE	AUTRE(S) QUALIFICATION(S)
<b>Surveillant sauveteur</b>	Voir autres qualifications	Voir autres qualifications	-	Être titulaire d'un des certificats suivants : - de sauveteur national délivré par la Société de sauvetage ; - de moniteur en sécurité aquatique et sauvetage délivré par la Société canadienne de la Croix-Rouge et par la Société de sauvetage ; de moniteur en natation et de moniteur en sauvetage délivré par un YMCA ou YWCA attiré
<b>Technicien en administration</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'administration générale ou en d'autres techniques appropriées à la classe d'emplois ou en d'autres techniques avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'administration générale ou en d'autres techniques appropriées à la classe d'emplois ou en d'autres techniques avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente voir les profils	-	-
<b>Technicien en arts graphiques</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en graphisme ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en graphisme ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-
<b>Technicien en bâtiment</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie de la mécanique du bâtiment ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.	Technicien en bâtiment, profil architecture : technicien en technologie de l'environnement, Technicien en bâtiment, profil santé-sécurité au travail: technicien en environnement, hygiène et sécurité au travail Technicien en bâtiment, profil mécanique du bâtiment: technicien en mécanique du bâtiment	-	-

<b>CORPS D'EMPLOI</b> <i>(description)</i>	<b>SCOLARITÉ REQUISE</b> <i>(plan de classification)</i>	<b>SPÉCIALISATION/ DIPLÔMES RECONNUS</b>	<b>ANNÉES D'EXPÉRIENCE</b>	<b>AUTRE(S) QUALIFICATION(S)</b>
<b>Technicien en documentation</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de la documentation ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de la documentation ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-
<b>Technicien en éducation spécialisée</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	L'un des diplômes suivants: Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation spécialisée; Attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'éducation spécialisée; Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'intervention en délinquance; Baccalauréat (BAC) en psychoéducation; Baccalauréat (BAC) en enseignement - adaptation scolaire; Baccalauréat (BAC) en travail social; Diplôme d'études collégiales (DEC) en travail social; Attestation d'études collégiales (AEC) en travail social; Baccalauréat (BAC) en psychologie; Diplôme ou attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.	-	-
<b>Technicien en informatique</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'informatique ou en techniques de l'informatique avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'informatique ou en techniques de l'informatique avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-

<b>CORPS D'EMPLOI</b> <i>(description)</i>	<b>SCOLARITÉ REQUISE</b> <i>(plan de classification)</i>	<b>SPÉCIALISATION/ DIPLÔMES RECONNUS</b>	<b>ANNÉES D'EXPÉRIENCE</b>	<b>AUTRE(S) QUALIFICATION(S)</b>
<b>Technicien en informatique</b> <b>classe principale</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'informatique ou en techniques de l'informatique avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'informatique ou en techniques de l'informatique avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	4 ans	-
<b>Technicien en loisir</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisir ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisir ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-
<b>Technicien en organisation scolaire</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'administration générale ou en d'autres techniques appropriées à la classe d'emplois ou en d'autres techniques avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'administration générale ou en d'autres techniques appropriées à la classe d'emplois ou en d'autres techniques avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-
<b>Technicien en psychométrie</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de recherche sociale ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de recherche sociale ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-

CORPS D'EMPLOI (description)	SCOLARITÉ REQUISE (plan de classification)	SPÉCIALISATION/ DIPLOMES RECONNUS	ANNÉES D'EXPÉRIENCE	AUTRE(S) QUALIFICATION(S)
<b>Technicien en service de garde</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente : AEC en techniques d'éducation à l'enfance Certificat en garde scolaire Certificat en éducation en milieu de garde	-	Être titulaire d'un document datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite : - soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures - soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent
<b>Technicien en transport scolaire</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de la logistique du transport ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de la logistique du transport ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-
<b>Technicien en travail social</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de travail social ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de travail social ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-
<b>Technicien en travaux pratiques</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	-	-
<b>Technicien interprète</b>	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente	2 ans	Selon le cas, connaître un ou des modes de communication appropriés : le français signé, le langage parlé complété (L.P.C.), la langue des signes québécoise (L.S.Q.), l'American Sign Language (A.S.L.), le pidgin ou « l'oralisme »

<b>CORPS D'EMPLOI</b> <i>(description)</i>	<b>SCOLARITÉ REQUISE</b> <i>(plan de classification)</i>	<b>SPÉCIALISATION/ DIPLÔMES RECONNUS</b>	<b>ANNÉES D'EXPÉRIENCE</b>	<b>AUTRE(S) QUALIFICATION(S)</b>
<b>Concierge classe II</b>	Aucune qualification spécifique n'est requise	Aucune qualification spécifique n'est requise	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et systèmes d'alarme ;</li> <li>- Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment</li> </ul>
<b>Concierge classe I</b>	Aucune qualification spécifique n'est requise	Aucune qualification spécifique n'est requise	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et systèmes d'alarme ;</li> <li>- Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment</li> </ul>
<b>Conducteur véhicule lourds</b>	Aucune qualification spécifique n'est requise	Aucune qualification spécifique n'est requise	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une connaissance du fonctionnement des principaux types de véhicules ci-dessus mentionnés ;</li> <li>- Être capable d'utiliser des formulaires de livraison, de réception ou d'expédition ;</li> <li>- Avoir des connaissances élémentaires de la mécanique des véhicules lourds et des différents modes d'entretien préventif requis ;</li> <li>- Être titulaire d'un permis de conduire de la classe appropriée à la classe d'emplois</li> </ul>
<b>Gardien</b>	Aucune qualification spécifique n'est requise	Aucune qualification spécifique n'est requise	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être capable de rédiger des rapports simples ;</li> <li>- Avoir des notions élémentaires des règles de sécurité</li> </ul>
<b>Ouvrier d'entretien classe II</b>	Aucune qualification spécifique n'est requise	Aucune qualification spécifique n'est requise	-	-

CORPS D'EMPLOI (description)	SCOLARITÉ REQUISE (plan de classification)	SPÉCIALISATION/ DIPLÔMES RECONNUS	ANNÉES D'EXPÉRIENCE	AUTRE(S) QUALIFICATION(S)
<b>Électricien</b>	Posséder les qualifications légales appropriées à la classe d'emplois	Certificat de compétence compagnon (CCC) électricien ou certificat de qualification Emploi-Québec (CÉ).	-	-
<b>Électricien classe principale</b>	Posséder les qualifications légales appropriées à la classe d'emplois	Certificat de compétence compagnon (CCC) électricien ou certificat de qualification Emploi-Québec (CÉ).	-	-
<b>Ouvrier certifié d'entretien</b>	<p>1. Dans le cas où les fonctions du poste portent sur l'électricité et la tuyauterie : posséder les qualifications légales appropriées à la classe d'emplois ; OU</p> <p>2. Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une des spécialités du bâtiment appropriées à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation reconnue par l'autorité compétente ; OU</p> <p>3. Posséder une qualification officielle équivalente, appropriée à la classe d'emplois et délivrée par un organisme reconnu</p>	<p>OCE   MMF : Diplôme d'études professionnelles en mécanique de machines fixes classe 4 ou d'une attestation reconnue par l'autorité compétente, et avoir huit (8) années d'expérience pertinente.</p> <p>OCE   Menuisier : Diplôme d'études professionnelles dans une des spécialités du bâtiment appropriées à la classe d'emplois ou diplôme ou attestation reconnue par l'autorité compétente et huit (8) années d'expérience pertinente**.</p>	<p>1. 4 ans</p> <p>2. 8 ans</p> <p>3. 4 ans</p>	-
<b>Tuyauteur</b>	Posséder les qualifications légales appropriées à la classe d'emplois	Posséder les qualifications légales appropriées à la classe d'emplois soit un certificat de qualification valide en tuyauterie (CCQ ou Emploi-Québec)	-	-